

Faire son bilan personnel, c'est avant tout s'interroger !

- Quels sont mes objectifs ?
- Quelles sont mes expériences ? Stages, immersions dans un établissement de formation, jobs...
- Quelles sont mes passions et mes qualités ? mes centres d'intérêt ? Dans le cadre associatif, sportif, culturel...
- Quelles sont mes qualifications ? Diplômes, permis de conduire, certifications (exemples : secourisme, Jeune Sapeur-Pompier, arbitre...)
- Si vous maîtrisez une ou des langues étrangères, des connaissances en informatique, ne les négligez pas, c'est un atout !

Rédigez ensuite un curriculum vitae (CV)

- Quelles sont mes motivations ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles j'ai envie de me former à ce métier ?

Rédigez ensuite une lettre de motivation

Rechercher un employeur par :

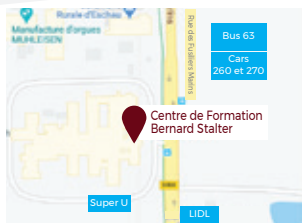
- Le bouche à oreille (Informez votre réseau : famille, amis et professionnels) ;
- La presse, les forums, les salons (emplois, formations, petites annonces, ...) ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les Chambres consulaires (Chambres de Métiers, de Commerce) ;
- Les lieux d'information (Centres d'information - CIO, Missions locales) ;
- La plateforme web **apprenti-artisan.alsace**

Recommandations pour un entretien, pour réussir, il faut se préparer !

- Savoir se présenter à l'oral : son parcours et ses envies
 - aidez-vous de votre CV et de votre lettre de motivation
- Se renseigner sur l'entreprise
 - site internet, réseaux sociaux...
 - préparer des questions
- Se présenter au rendez-vous
 - ne soyez pas en retard
 - veillez à votre tenue
 - développez vos réponses et posez des questions

En sortant du rendez-vous, il faut que vous sachiez :

- S'il y a possibilité d'effectuer un stage
- S'il y a une offre de place d'apprentissage
- Quelle est la date de démarrage ?



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

Centre de Formation Bernard Stalter
21 rue des Fusiliers Marins - 67114 Eschau
cfbs@cm-alsace.fr - 03 88 59 00 80

Chef de secteur : Julien SCHNEE - jschnee@cm-alsace.fr

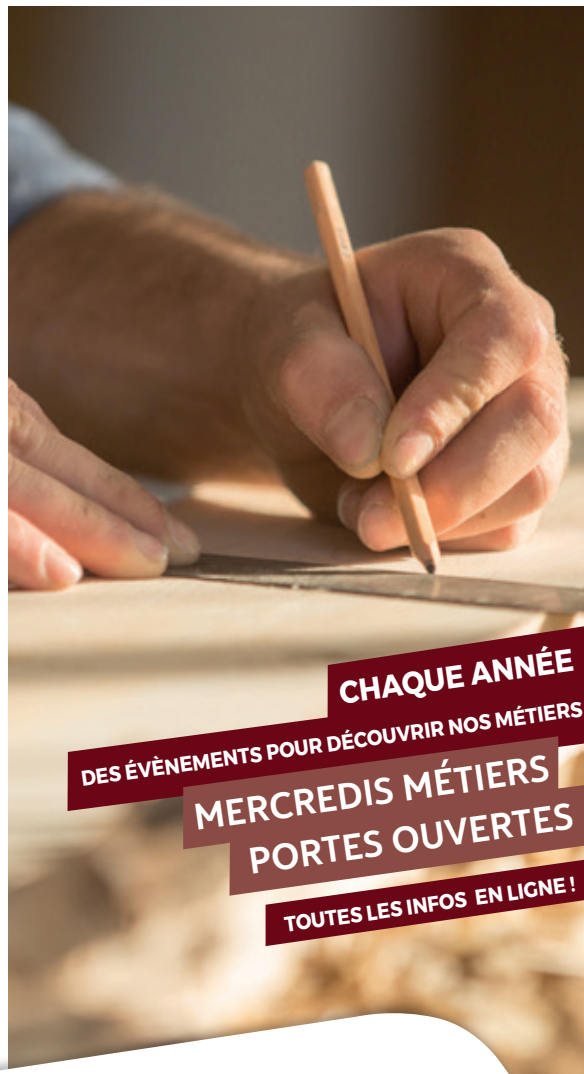
Développeurs de l'Apprentissage :

Raphaël SCHNEIDER - Anaïs TURAN : developpeurs67@cm-alsace.fr

eschau-formation.alsace



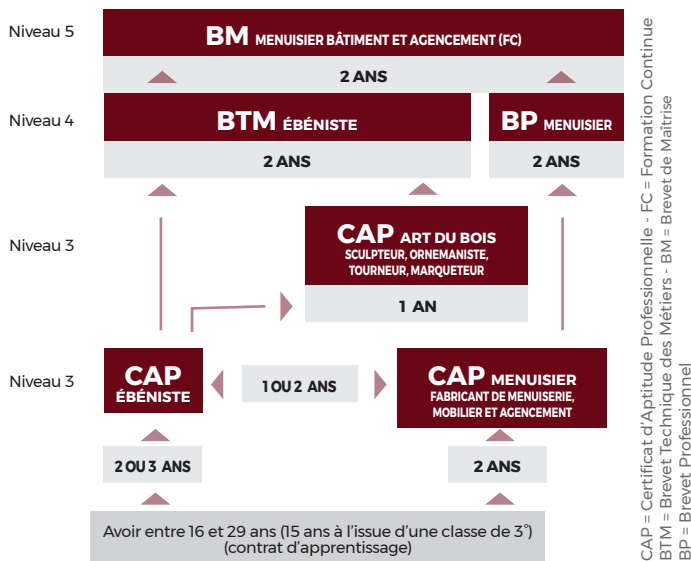
Formations aux métiers du bois



CHAQUE ANNÉE
DES ÉVÈNEMENTS POUR DÉCOUVRIR NOS MÉTIERS
MERCREDIS MÉTIERS
PORTES OUVERTES
TOUTES LES INFOS EN LIGNE !



BOIS



LE CONTRAT :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail signé par l'entreprise et le jeune (ou les parents si mineur). L'entreprise doit être habilitée à former des apprentis.

PUBLIC VISÉ :

- À partir de 15 ans à l'issue d'une classe de 3^{ème}
- Les jeunes de 16 à 29 ans au début du contrat ou être dans le cadre d'une poursuite de parcours.

INFORMATIONS SUR LES EXONÉRATIONS DES ENTREPRISES :

- Les entreprises sont exonérées de charges patronales
- Compensation des heures de formation au CFA

RÉMUNÉRATION DU JEUNE :

- Selon barème spécifique

Infos EMPLOYEUR

Pour plus de renseignements sur la formation en alternance, la rémunération, et les conditions financières...

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contactez les référents en apprentissage du CFA
developpeurs67@cm-alsace.fr

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU AUTRES

Contactez le CFA : cfbs@cm-alsace.fr

Infos +

- www.cm-alsace.fr
- www.artisanat.fr
- www.alternance.emploi.gouv.fr (onglet employeur)
- www.constructys.fr
- www.opco2i.fr



L'APPRENTISSAGE EN LIGNE !

apprenti-artisan.alsace

Votre lieu de rdv autour de l'apprentissage en Alsace

Cet espace numérique de recrutement est dédié aux artisans d'Alsace et aux futurs apprentis des CFA de Mulhouse et Eschau.



- Consultez les offres d'apprentissage et les candidats
- Déposez votre CV ou votre offre de contrat
- Soyez mis en relation directement (entreprises / jeunes).

La Chambre de Métiers d'Alsace vous accompagne aussi sur www.apprentissage-grandest.fr



Des concours régionaux, nationaux et internationaux pour valoriser les talents d'aujourd'hui et de demain.

- Compétition des métiers
- Le meilleur apprenti de France
- Le prix avenir des métiers d'art

... et d'autres concours dans le cadre de Salons Professionnels coordonnés par l'Organisation Professionnelle.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience
Actions de formation par l'apprentissage.
DA N°1257P000257